



PROCES – VERBAL

Séance du 12 septembre 2024

Le **Jedi 12 septembre 2024**, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13
Date de convocation		
03/09/2024		
AFFICHAGE/PUBLICATION article L2121-25 du CGCT		
03/09/2024		

Présents :

Mesdames Micheline BERNARD, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze membres**.

Absents :

Madame GONÇALVES Sidalia est absente excusée.

A donné pouvoir :

Monsieur BERNARD Gilbert donne pouvoir à Madame BERNARD Micheline.
Monsieur AUMONT Charles donne pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe.
Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe

Secrétaire de séance : Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA REUNION DU 29/07/2024

Le Procès-Verbal de la réunion du 29 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2°) ALARME : BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le cambriolage et les dégradations des ateliers techniques municipaux, le 20 Juin 2023.

Le Conseil Municipal souhaite donc sécuriser les lieux.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente les devis et les solutions techniques de trois sociétés : VERISURE, ARTEVIS et ELEC SOLUTION 17.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le choix de l'entreprise ELEC SOLUTION 17 pour un montant de 4 222,80 € TTC.

L'abonnement pour la télétransmission n'est pas inclus dans ce tarif. Il s'élève à 4,00 € euros TTC mensuel avec 6 appels et sera facturé par la société DELTA DORE.

3°) RENTRÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, fait le point sur la rentrée et les effectifs. La rentrée s'est bien passée, mais elle souligne qu'un grand nombre d'enfants de 3 ans ne sont pas propres, ce qui occasionne une charge de travail lourde pour nos ATSEM. Elle présente la mise en place à partir de septembre des fiches accident et évènement indésirable à destination des agents, outil de communication plus simple pour l'ensemble des services. Monsieur Arnaud DURRANT présente le « grand repas » qui se déroulera le 3 octobre. L'objectif est de faire manger la même chose à tous les enfants du département (école, collège, lycée).

4°) ESPACE CULTUREL – LIEU PARTAGÉ

- Point sur le dossier :

L'Architecte Monsieur FRAIRE a déposé le Permis de Construire début août.

- Choix d'un bureau de contrôle technique et de coordination SPS :

Madame le Maire informe l'Assemblée, qu'il convient de choisir un Bureau de contrôle technique et de coordination de sécurité SPS pour le projet de construction de l'Espace Culturel – Lieu Partagé.

La proposition de contrôle technique (solidité/sécurité/accessibilité) doit également prévoir la mission parasismique.

Madame le Maire présente les propositions techniques et financières de trois entreprises : APAVE, BTP DIAGNOSTICS et ACI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le choix de la **Société APAVE** sise à PÉRIGNY (17), pour un montant de 6 340,- € HT, soit 7 608,- € TTC.

5°) SUPÉRETTE API :

Madame le Maire fait le compte-rendu de la rencontre avec Madame CHINOUR le 28 août qui a présenté les principaux points et les changements depuis trois ans.

La convention d'occupation est signée pour une durée de 20 ans.

La commune doit verser 3 000 € pour financer le lancement et la publicité. Elle doit construire la plateforme pour accueillir le magasin et le parking (3 places + 1 place handicapée.)

La discussion est engagée sur le futur emplacement.

La commune doit acheter une parcelle de terrain si elle doit être placée le long de la RD 116.

Le Conseil Municipal souhaite que l'implantation puisse se concrétiser sur la parcelle communale. Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion, le 25 septembre avec le responsable d'implantation API.

Le Conseil Municipal valide la signature de la lettre d'intention.

6°) MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PRÉVOYANCE-MAINTIEN DE SALAIRE)

Madame le Maire rappelle les différents textes législatifs qui imposent à l'employeur de participer à hauteur de 50 % pour la protection sociale complémentaire.

Le Conseil Municipal a rejoint la consultation mutualisée organisée par le Centre de Gestion.

Le CDG a choisi le groupement COLLECTEAM / ALLIANZ VIE.

Le Conseil Municipal étudie les différences avec notre prévoyance actuelle MNT à laquelle tous nos agents avaient souscrit. À la MNT, l'assurance ne prévoit que la maladie. Le contrat avec le CDG 17 est moins coûteux pour les agents et les garanties concernent aussi l'incapacité de travail, l'invalidité permanente et le décès.

Chaque agent est libre de prendre les garanties optionnelles.

Chaque agent devra dénoncer son contrat « MNT » au plus tard le 31 octobre 2024 pour une adhésion au groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE à compter du 1^{er} janvier 2025.

7°) REMPLACEMENT TEMPORAIRE À L'AGENCE POSTALE

Madame Eliette RENOUE est remplacée par Monsieur VIOLLET Tom jusqu'au 5 octobre 2024 pendant son congé maladie.

8°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA FÊTE DU VILLAGE

Le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 500 € à l'association « FORGES EN FÊTES » pour l'organisation de la fête du village du 29 juin 2024.

9°) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE LA SALLE DES FÊTES

Mesdames Isabelle VILLAUDY TALLEC et Amandine BALLANGER ont remis à jour la convention de la location de la salle des fêtes en rajoutant une caution de 100 € pour le ménage non-effectué et de 500 € pour la perte des clés.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

10°) SCHÉMA DE DÉFENSE EXTÉRIEURE DE L'INCENDIE

Madame le Maire expose que la Défense Extérieure Contre l'Incendie est un pouvoir de police spéciale du Maire, que les investissements y afférents sont à la charge du Budget Général de la Commune.

Madame le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de schéma DECI :

- Contrôle des équipements pour 1 282,50 Euros HT
- Réalisation de la cartographie communale et établissement d'un programme d'amélioration de la DECI avec établissement d'une carte communale pour 2 920 Euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier le schéma communal DECI de la Commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci.

11°) CDC AUNIS SUD : PRÉSENTATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Madame le Maire présente le dispositif validé par le Conseil Communautaire ainsi que les différentes aides possibles pour nos habitants.

Il est important de diffuser largement dans le Forgien et sur les réseaux sociaux pour avertir la population de ce dispositif.

12°) TRAVAUX EN COURS

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur les dossiers suivants :

- Église : une rencontre est prévue le 13 septembre avec l'architecte, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'entreprise pour la réalisation du parvis.
- Les travaux de la RD 205 E3 seront effectués par le Département fin septembre.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux à PUYDROUARD sont confiés à la SOCIÉTÉ SOMELEC et devraient débiter à la mi-novembre.

13°) QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal souhaite organiser un week-end d'animations à l'occasion du retour de la cloche de l'Église Saint-Laurent.

Le vendredi 8 novembre : exposition de la cloche dans la salle des fêtes et de documents historiques.

Le samedi 9 novembre au matin : baptême de la cloche, moment festif autour d'un apéritif pour remercier l'ensemble des donateurs, des entreprises, et la Fondation du Patrimoine.

Le lundi 11 novembre : Repas des aînés.

La prochaine réunion est programmée le lundi 21 octobre 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Isabelle VILLAUDY TALLEC

Micheline BERNARD